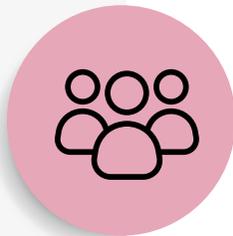


Association Vie Harmonieuse

Avance sur crédit d'impôt



POUR QUI ?

Les personnes accompagnées par Vie Harmonieuse ne recevant pas de prise en charge (APA, PCH...)

-
- Nom de naissance
 - Date de naissance
 - Pays de naissance
 - Ville de naissance
 - Civilité
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone mobile
 - Coordonnées bancaires (RIB)



POUR QUOI ?

Pour ne payer que 50% du coût des prestations dès maintenant au lieu d'être remboursé de ces 50% un an plus tard comme actuellement

COMMENT ?

Transmettez nous ces informations, nous compléterons votre dossier et le validerons. Enfin, l'URSAAF vous enverra un lien de confirmation par mail

